

---

De : Jean-Pierre CATHEBRAS [REDACTED]

Envoyé : jeudi 5 juin 2025 12:10

À : enquete plu1 <[enquete.plu1@marguerittes.fr](mailto:enquete.plu1@marguerittes.fr)>

Objet : observations sur le projet de ferme photovoltaïque en zone de garrigue

**Contribution à l'enquête publique "mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARGUERITTES".**

**Objet : observations sur le projet de ferme photovoltaïque en zone de garrigue**

Je souhaite, par la présente, apporter mon soutien au projet de ferme photovoltaïque prévu dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marguerittes.

Ce projet s'inscrit dans une démarche responsable et équilibrée. Il concerne une emprise représentant environ

**1 % de la surface des garrigues et 0,3 % de la superficie totale de la commune.** Pour rappel La commune de Marguerittes s'étend sur un peu plus de 2 500 hectares, répartis entre : 760 hectares de garrigues, 506 hectares de zones urbaines et 1 260 hectares de terres agricoles. Le choix du site est pertinent : il s'agit d'un **ancien terrain de décharge**, touché par un incendie il y a environ trente ans, **replanté sans gestion** depuis et devenu aujourd'hui un **taillis inexploité**, à proximité d'une route départementale et exposé au **risque incendie**.

Ce terrain, **peu valorisable**, ne constitue ni une zone agricole productive ni un espace naturel à fort enjeu écologique. Le projet permet donc à la commune de **participer à la transition énergétique** sans porter atteinte à ses terres agricoles ou à ses milieux naturels remarquables.

Par ailleurs, cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de **gestion durable de la garrigue**, que la commune développe activement avec les **propriétaires privés, chasseurs, agriculteurs et l'ONF**, dans le cadre d'accords de gestion concertée des espaces naturels.

En résumé, ce projet illustre une **volonté de concilier transition énergétique, préservation des espaces agricoles, et gestion raisonnée du territoire**.

Je vous remercie de prendre en compte cette contribution favorable à l'occasion de l'enquête publique.

Jean Pierre CATHEBRAS